

Zeitschrift: Le nouveau conteur vaudois et romand
Band: 80 (1953)
Heft: 10

Artikel: Patoisan ou patoisant ?
Autor: Chessex, Pierre
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-228678>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Patoisan ou patoisant ?

Lettre ouverte à M. Molles, rédacteur du *Nouveau Conteure Vaudois*, à Lausanne.

Pully, le 10 mai 1953.

Monsieur le Rédacteur,

J'apprends que les patoisants vaudois se sont récemment réunis pour se donner une constitution plus solide que par le passé, et que ce jour-là, ils ont décidé, après une brève discussion où les vrais connaisseurs furent mis en minorité, d'adopter la forme patoisant, sans t final.

Je suis vraiment consterné ; en effet, nos aimables amis du vieux langage romand n'ont absolument pas le droit de discuter de l'orthographe d'un mot français.

Il ne s'agit pas d'un mot patois, d'un terme dialectal. Patois, patoisier, patoisant sont autant de mots français, corrects et fixés. Le substantif patoisant est entré dans l'usage ; on le trouve très fréquemment dans les travaux des savants et sous la plume des meilleurs linguistes, qui jamais ne courraient le ridicule ou ne feraient l'erreur d'écrire patoisant sans t final : ils savent que ce nom commun français est régulièrement issu du participe présent du verbe patoisier. Il porte un t final comme celtisant, hébraïsant, anglicisant, germanisant, etc.

Il en est tout autrement des mots en -an, tels les ethniques Ormonnan, Veveysan, Pulliéran ou Orniéran, dont j'ai indiqué la provenance dans une étude qu'a publiée la Feuille d'Avis de Lausanne du 3 novembre 1952 sous le titre « Patoisan ou patoisant ? »

Veuillez agréer, Monsieur le Rédacteur, l'assurance de mes sentiments distingués.

Pierre Chessex.

N.B. — Dans le numéro de juillet, nous publierons une correspondance de Fridolin à ce sujet.

Proverbes de saison

Juin :

*Au mai dè Juin,
La bâgne ai tcein.*

*La pliodze a la Chain-Mèdâ,
La pliodze si sènannè sain pliaquâ.*

*Quand la fenna pliaure sè tchou,
L'hommo bai tot son soû.*

*Se pliau a la Chain-Mèdâ,
Pliau quarante dzor plie tâ.*

*La pliodze dau matin
Ne revîre pâ lo pèlerin.*

Boîte aux lettres des abonnés

Comme nous le fait remarquer avec esprit cet ami Cuénoud, de Cully (Tot por la vegna), ce ne sont pas les bornes qui donneront une seconde poussée dans les vignes, comme indiqué dans l'article *Des mangeuses de « bolettes » qui ont du toupet*, mais les bolettes... borgnes...

Et il ajoute : « Peut-être qu'un jour ça viendra ! » Hélas ! il y a des... bornes aux orgueilleuses inventions de l'homme.

Avis à nos correspondants et amis

La Rédaction vous prie, en raison des vacances, de lui faire tenir articles et documentation pour les mois de juillet et août, au plus tard le 25 juin.

Merci d'avance !

R. Molles, Marterey 9
Lausanne.